



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2011

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M.MONDORGE, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM.LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, LIÉNARD, CAZAUX, Mme MAURY, M. MARTI, Mme HADIDI, Adjoint

MM. PAUL-DEJEAN, ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, M. GARRIVET, Mme LAPOYADE-DESCHAMPS, M.CELAN, Mmes BORDA, ONDARTS, HERVELIN, M. DASSIÉ, Melle RIVIERE, MM OLIVE Cédric, CARRICANO, ITHURBIDE, VEUNAC, CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mmes CAZAUX, LECOUTURIER, M.BLEUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSES:

Mme PEREIRA qui a donné procuration à M.DASSIÉ
Mme GETTEN-PORCHÉ qui a donné procuration à M.GARRIVET
M.DEFRANCE qui a donné procuration à M.CAZAUX
Mme KEH qui a donné procuration à M.DAUBAGNA
Mme PEIGNEGUY qui a donné procuration à M.VOISIN
Mme LASSERRE-DAVID qui a donné procuration à M.BLEUZE
Mme DARRASSE qui a donné procuration à M.VEUNAC

SECRETARE DE SEANCE : M.OLIVE Cédric

--- o O o ---

1 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

(Rapporteur: Monsieur ESPILONDO, Maire)

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties en application de l'article L.2122-22 CGCT.

(ne donne pas lieu à vote)

2- ACTUALISATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(Rapporteur: Madame JARRAUD-VERGNOLLE)

Les redevances applicables à divers types d'occupation du domaine public communal sont modifiées à compter du 1^{er} Juillet 2011.

VOTE: ADOPTE L'UNANIMITE

3- CREATION D'UN BUDGET ANNEXE - ECO-QUARTIER DU MAHARIN

(Rapporteur: Madame JARRAUD-VERGNOLLE)

Afin d'assurer un suivi très précis de l'opération d'aménagement du Maharin, est constitué un budget annexe assujéti à la TVA, suivi selon les normes de l'instruction budgétaire et comptable M 14 et dont l'enregistrement des encours de production stockés sera valorisé selon le système de l'inventaire intermittent.

VOTE:

- POUR..... 30
 - CONTRE..... 9 (MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM.CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M.BLEUZE)

ADOPTÉ**4- RESTRUCTURATION DE LA PATINOIRE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC L'AGGLOMERATION COTE BASQUE ADOUR.**

(Rapporteur: Madame JARRAUD-VERGNOLLE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l'Agglomération Côte Basque Adour une convention financière prévoyant les modalités pratiques du versement d'une participation de 1 600 000 € de l'Agglomération pour la restructuration de la patinoire.

VOTE: ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**5- CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR DU MAHARIN – AUTORISATION D'URBANISME**

(Rapporteur: Madame HERVELIN)

La SA d'HLM Coligny est autorisée à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet de Centre d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, Allée de Baribelli, sur le foncier de la Ville (parcelle BC 408 d'une contenance de 1686 m²).

VOTE: ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**6- PLAN D'ALIGNEMENT DE L'AVENUE DE LA CHAMBRE D'AMOUR - DEMANDE DE DUP**

(Rapporteur: Monsieur CELAN)

Dans le cadre de l'étude de circulation confiée au cabinet EGIS France, il est ressorti une très forte augmentation de la circulation sur l'avenue de la Chambre d'Amour, anciennement RD 5, qui n'est pas en mesure d'assurer en toute sécurité les circulations douces (trottoirs étroits, piste cyclable inexistante). Cet axe majeur de liaison vers les plages supporte également un trafic important de transports en commun (ligne bus, autocars de tourisme). Les Services Techniques ont dressé un projet global comprenant les alignements à 12 mètres de largeur de cette rue (conformément à l'opération inscrite en emplacement réservé N°10 au PLU), la construction de trottoirs ainsi que des enclaves de stationnement. Il est décidé :

- D'approuver l'avant projet proposé par les Services Techniques pour un montant de 2 780 000 € HT.
- D'habiliter Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et d'initier les enquêtes publiques réglementaires, sur la base des dispositions de l'article R 11.3 du Code de l'Expropriation.
- De l'autoriser à conduire toute négociation et signer tout document dans cet objectif, et à poursuivre les négociations amiables sur la base de l'estimation du service des Domaines.

VOTE: ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**7- AMENAGEMENT DE LA RUE DE LAMOULY - 1ERE TRANCHE.**

(Rapporteur: Monsieur CELAN)

La 1^{ère} tranche de la rue de Lamouly, entre le carrefour de Hausquette et les n°22-24 de la Rue de Lamouly, comprend, outre l'aménagement de la chaussée, la construction de deux trottoirs aux dimensions réglementaires pour des cheminements PMR, la modernisation de l'éclairage public, ainsi que la modification du carrefour avec l'allée de Courbois. Il est décidé :

- D'approuver l'avant projet dressé par les Services Techniques pour un montant global de 210 000 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire, à négocier et signer toutes les conventions utiles à cette opération.

VOTE: ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8- AMENAGEMENT DE LA ZONE SUD DU LITTORAL - BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE L'AVANT PROJET

(Rapporteur: Monsieur DASSIÉ)

Le groupement de concepteurs de l'opération de restructuration et de paysagement de la zone Sud du littoral a fait évoluer l'esquisse remise dans le cadre du concours par la mise au point de différents détails ou modes d'organisation, ne remettant pas en cause fondamentalement le fonctionnement du secteur. Le coût global des aménagements est évalué à 4 010 708 € ht. Il est décidé de prendre acte du bilan de la concertation publique et d'approuver l'avant projet établi par le cabinet DEBARRE – DUPLANTIER. Monsieur le Maire est par ailleurs habilité à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, ainsi qu'à signer toute convention nécessaire dans le cadre de la préparation de ce projet d'aménagement.

VOTE:

- POUR.....	35
- CONTRE.....	1 (Mme DESTRUHAUT)
- ABSTENTION.....	3 (M.ROUX, Mme BORDA, Melle RIVIERE)

9- PROPRIETE COMMUNALE RUE DU LAZARET (ENTREPOT BRANGER) - PERMIS DE DEMOLIR.

(Rapporteur: Monsieur CELAN)

L'entrepôt communal situé 15-17 Rue du Lazaret, vétuste et insalubre, présente un risque pour les usagers du quartier. Il est donc décidé d'approuver le principe de la démolition du bâtiment et d'habiliter Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir préalable.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

10- CENTRE SPORTIF HAÏTZ- PEAN – RESTRUCTURATION ET MISE EN ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

(Rapporteur: Monsieur LIENARD)

Il est décidé d'approuver le programme des travaux d'amélioration des espaces d'accueil et de réception d'Haïtz Péan, ainsi qu'une mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le coût global de ces travaux à réaliser s'élève à 370 000 € hors taxe.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

11- REALISATION D'UN LOCAL SPORTIF A GIROUETTE - VALIDATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE.

(Rapporteur: Monsieur CAZAUX)

Afin d'accompagner le développement de la plaine de jeux de Girouette et d'offrir des locaux vestiaires/sanitaires répartis de manière équilibrée sur le site, il a été envisagé de créer un local supplémentaire d'environ 183 m² utiles, à l'extrémité Ouest, jouxtant la piste de vélocross. Le coût des travaux est évalué à 225 000 € hors taxe. Il est décidé d'approuver le programme de réalisation de ce bâtiment et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme pour ce projet.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

12- OPERATION LOGEMENT SOCIAL RUE DE JOUANICOT – AUTORISATION D'URBANISME.

(Rapporteur: Monsieur VOISIN)

Il est décidé d'autoriser Habitat Sud Atlantic à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation d'une opération de logement social sur les parcelles BZ 2 et BX 26, situées Rue de Jouanicot.

Le programme porte sur 90 logements sociaux, 60 en locatifs et 30 en accession, pour une surface hors œuvre nette (SHON) totale de 6899m².

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

13- ENLEVEMENT DE DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE

(Rapporteur: Monsieur MONDORGE)

Malgré les différents services mis en place aussi bien par l'Agglomération Côte Basque-Adour que par les Villes, il est fréquent de constater la présence de dépôts sauvages de déchets, en particulier aux abords des bacs et des conteneurs dédiés à la collecte. Il est décidé :

- d'approuver le tarif d'enlèvement de dépôts sauvages à hauteur de 70 € par enlèvement,
- d'approuver la procédure proposée, à savoir un sursis pour le contrevenant lors de la première infraction, et sursis abrogé en cas de récidive.
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer ce tarif et cette procédure à compter du 1^{er} juin 2011.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**14- DISPOSITIF DE TRANSPORT EN COMMUN L'OCEANE POUR LA PERIODE ESTIVALE**

(Rapporteur: Monsieur ESPILONDO, Maire)

Il est décidé d'approuver le principe de reconduction du dispositif de desserte du littoral.

La proposition finalement retenue pour 2011 est de transformer, durant les mois de juillet et d'août, la ligne de bus régulière n° 4 de l'arrêt Bernain à celui des Sables d'Or, en navette des plages gratuite. Des parkings relais seront signalés à Minerva, Quintaou et Stella Maris, dans l'objectif de limiter l'engorgement du stationnement en bord de mer en permettant aux usagers d'y laisser leur voiture.

La signalétique sera adaptée à chaque arrêt, avec une extension de ligne prévue pour desservir les plages de la Madrague et des Corsaires.

La ligne sera en service tous les jours entre le 3 juillet et le 28 août, une fréquence de 12 à 15 minutes étant atteinte entre 10 h 30 et à 20 h.

Le coût global de la mise à disposition des bus par le délégataire du Syndicat des transports est évalué à 127 193 €.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**15- DISPOSITIF DE PRET GRATUIT DE VELOS POUR LA PERIODE ESTIVALE**

(Rapporteur: Monsieur MARTI)

Il est décidé :

- d'approuver le principe de reconduction du dispositif de prêt de vélos gratuits pour la période estivale.
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la Société « ça roule.com ».

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**16- BIBLIOTHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE LIVRES ANCIENS**

(Rapporteur: Monsieur MONDORGE)

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le FRAB Aquitaine pour une subvention au taux le plus élevé possible pour l'acquisition de livres anciens.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**17- BIBLIOTHEQUE DE PLAGE – REGLEMENT INTERIEUR.**

(Rapporteur: Monsieur MONDORGE)

La bibliothèque municipale met en place sur la plage des Corsaires une bibliothèque des plages durant les mois de juillet et d'août. Son ouverture au public impose, pour l'équipe qui en assure le fonctionnement comme pour le public qui la fréquentera, l'adoption d'un règlement intérieur, qui sera affiché dans ce local. Le règlement intérieur est donc validé.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

18- RESSOURCES HUMAINES -EMPLOIS SAISONNIERS

(Rapporteur: Monsieur PAUL-DEJEAN)

Pour faire face à la forte fréquentation de la station durant l'été, qui génère un surcroît de travail important dans les services municipaux, la Ville a décidé d'embaucher environ 400 jeunes pour différentes missions.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**19- RESSOURCES HUMAINES - CONTRATS D'APPRENTISSAGE**

(Rapporteur: Monsieur PAUL-DEJEAN)

Il est décidé de mettre en œuvre deux contrats d'apprentissage au sein du service des Espaces Verts (diplôme préparé B.P. « Aménagements paysagers ») et du service des Bâtiments (Bac professionnel «Ouvrage du bâtiment : métallerie serrurerie») à compter de l'année scolaire 2011/2012.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**20- RESSOURCES HUMAINES - RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**

(Rapporteur: Monsieur PAUL-DEJEAN)

Il est décidé d'adopter les ratios pour les avancements de grade dans les services municipaux.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE**21- RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EMPLOIS**

(Rapporteur: Monsieur PAUL-DEJEAN)

La gestion des effectifs municipaux rend nécessaire des modifications au tableau des emplois.

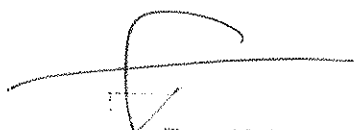
La réforme des cadres d'emplois de catégorie B de la filière technique a conduit à reclasser les techniciens et les contrôleurs territoriaux au sein d'un seul cadre d'emplois : celui des techniciens territoriaux. Les emplois de contrôleurs sont désormais supprimés.

Les autres modifications sont liées à l'évolution des carrières des agents.

VOTE: ADOPTE A L'UNANIMITE

ANGLET, le 27 MAI 2011

LE MAIRE,



Par délégation
Le Directeur Général des Services
Guillaume PLACÉ

